



DEPPS | ATELIER DE SIGNATURE DES TERMES DE RÉFÉRENCES DU COMITÉ MIXTE DE PILOTAGE DU PROJET « UN AVENIR POUR LA SANTÉ : GARANTIR DES SOINS DE QUALITÉ AUX MÈRES ET NOUVEAU-NÉS EN CÔTE D'IVOIRE »

Le 20 février 2026, le SEEN Hôtel à Abidjan- Plateau a accueilli un atelier consacré à la signature des termes de référence du Comité Mixte de Pilotage (COMPIL). Cet événement a réuni des acteurs du secteur privé de la santé, des partenaires techniques et plusieurs directions du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), dont la DEPPS.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du Piano Mattei, programme stratégique du gouvernement italien visant à renforcer la coopération avec l'Afrique. À travers ce plan, l'Italie finance le projet « Un avenir pour la santé : Garantir des soins de qualité aux mères et nouveau-nés en Côte d'Ivoire », mis en œuvre de mars 2025 à mars 2028 par l'Université Catholique du Sacré-Cœur, en partenariat avec l'ONG Médecins avec l'Afrique – CUAMM.

Le projet cible 11 régions du pays et se concentre sur 20 structures confessionnelles catholiques membres de l'Union des Religieux dans la Santé et le Social en Côte d'Ivoire (URSSCI). L'objectif est de renforcer les capacités sanitaires de ces établissements, améliorer l'accès aux soins et contribuer à la réalisation de l'Objectif de Développement Durable n°3 relatif à la santé et au bien-être, tout en soutenant la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Le rôle du COMPIL

Le Comité Mixte de Pilotage, composé de la DEPPS, du CUAMM et de l'URSSCI, se veut une plateforme de gouvernance partagée. Sa mission est de :

- Orienter et superviser les projets conjoints entre directions de ministère public et structures privées socio sanitaires.
- Promouvoir une gestion intégrée des ressources humaines, techniques et financières.
- Identifier et lever les obstacles à l'accès équitable aux soins, notamment pour les populations vulnérables.
- Servir de cadre de dialogue pour ajuster les politiques nationales de santé.
- Diffuser les innovations et bonnes pratiques à l'échelle nationale.

La DEPPS, en tant que direction du MSHPCMU chargée de la régulation du secteur privé, assure la présidence du Comité.

Le COMPIL incarne une nouvelle approche de gouvernance sanitaire, où le secteur privé confessionnel devient un partenaire stratégique du système national.

Ce partenariat public-privé est appelé à jouer un rôle clé dans l'amélioration de la santé maternelle et infantile, tout en consolidant les efforts vers une couverture maladie universelle effective.



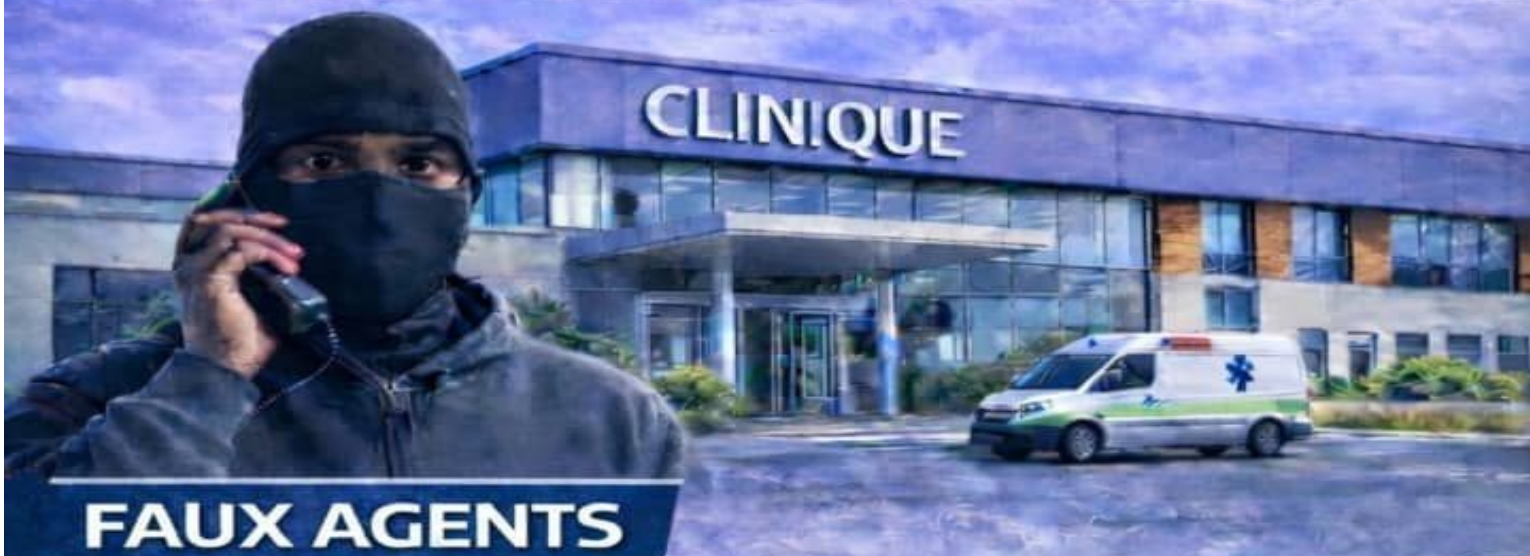


Direction des établissements Privés
et des Professions Sanitaires (DEPPS)

ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS



ATTENTION AUX ARNAQUES



FAUX AGENTS

SI VOUS RECEVEZ UNE VISITE, UN APPEL
D'UN **PRÉTENDU AGENT** DE LA **DEPPS** OU AUTRE,
POUR UN **QUELCONQUE PAIEMENT** EN LIGNE
OU EN **MAIN PROPRE** EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN
DOCUMENT ADMINISTRATIF DE LA **DEPPS** :



Ne FAITES AUCUN VERSEMENT

CONTACTEZ LA DEPPS AU
05 75 45 57 57

SOYEZ VIGILANTS ET PROTÉGEZ VOTRE ÉTABLISSEMENT !



MSHPCMU | COOPÉRATION SANITAIRE : LA DEPPS REÇOIT UNE DÉLÉGATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.

Dans le cadre de l'amélioration de sa gouvernance sanitaire, une délégation du Ministère de la Santé de la Guinée a été reçue ce vendredi 20 février 2026 par la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS). L'objectif de cette rencontre est un partage d'expérience entre la DEPPS et l'équipe de la Guinée sur l'assainissement du milieu sanitaire en activités privées.

Pour la délégation Guinéenne, cette rencontre constitue une opportunité stratégique de s'approprier les mécanismes de contrôle et de régulation qui ont permis à la DEPPS d'aboutir à **zéro « clinique » illégale**.

Lors de l'échange, le Directeur de la DEPPS, **Docteur BITTY Marie-Josèphe**, a expliqué que l'opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025 a été lancée suite à une étude du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle faisant état de 80% établissements illégaux sur l'ensemble du territoire national.

Avec l'aide de la banque Mondiale, une cartographie des établissements sanitaires privés a été réalisée.

Ainsi, le 05 octobre 2022 l'opération zéro « clinique » illégale d'ici 2025 a été lancée à travers quatre actions :

- **La création du Guichet des Agréments des Entreprises Sanitaires privés qui est érigé en Sous-direction ;**
- **Le lancement de la plateforme E-DEPPS, une plateforme numérique pour l'enregistrement des établissements sanitaires privés et des professionnels de santé ;**
- **Le lancement de la sensibilisation à grande échelle pour assainir le milieu ;**
- **La création d'un Observatoire Digital pour le recueil de toutes les préoccupations, les plaintes de la population et auxquelles une suite est donnée via les réseaux comme Facebook, Instagram, WhatsApp...**

Le lancement de la campagne de régularisation administrative organisée en deux éditions, constituait une opportunité offerte par le ministre aux établissements déjà en activité de se mettre en conformité. Parallèlement à la campagne de régularisation administrative, le contrôle de ces établissements a été



lancé, ce qui a permis d'accélérer la régularisation administrative de plusieurs établissements sur l'ensemble du territoire national.



Cinquante et une (51) missions ont été effectuées, aboutissant aux mesures suivantes :

- Des félicitations pour ceux qui sont en règle et exercent en toute légalité ;
- Des mises en demeure assorties d'un délai pour les établissements ayant encore des malades hospitalisés, afin de permettre leur évacuation ;
- Et des fermetures immédiates pour ceux qui ne respectent aucune norme sanitaire.

Toutes ces actions ont permis d'avoir fin 2025 plus de 1500 établissements régularisés avec leur arrêté signé par monsieur le Ministre de la Santé, Pierre N'Gou DIMBA et la fermeture de 1997 établissements sanitaires privés, conduisant ainsi à l'atteinte de zéro « clinique » illégale.





NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdepps2@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : [\(+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : [\(+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



**Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle**